



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 septembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session

Point 106 de l'ordre du jour

### Mesures visant à éliminer le terrorisme international

## Mesures visant à éliminer le terrorisme international

### Rapport du Secrétaire général

#### Additif

#### République de Corée

1. La République de Corée a indiqué qu'elle était partie à 12 conventions et protocoles antiterroristes et qu'elle avait signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.
2. La République de Corée a indiqué qu'elle avait gelé les fonds et autres actifs financiers de particuliers et d'entités identifiés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999).
3. La République de Corée a indiqué qu'elle avait conclu des traités d'extradition avec 24 États et des traités d'entraide judiciaire en matière pénale avec 19 États. Elle a également coopéré avec 15 États à la lutte antiterroriste par des consultations bilatérales consacrées à l'échange d'informations, au partage des connaissances et à l'examen de mesures de renforcement des capacités et d'entraide en situation d'urgence.
4. Au cours de la période considérée, le Gouvernement de la République de Corée a renforcé les moyens nationaux de lutte antiterroriste en consolidant ses dispositifs juridiques et son système d'intervention d'urgence. Il a modifié la Directive nationale sur la lutte contre le terrorisme (Directive présidentielle n°47), principal cadre légal du dispositif national de lutte antiterroriste. La loi sur l'interdiction du financement d'infractions ayant pour but de troubler l'ordre public par l'intimidation est entrée en vigueur en décembre 2008; elle a pour objectif principal la mise en œuvre de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. De plus, l'Assemblée nationale examine un projet de loi antiterroriste.
5. Le Gouvernement a inauguré le Centre national de gestion des crises, instance chargée de coordonner l'action en cas d'urgence.



6. La République de Corée a présenté une liste des activités antiterroristes, dont des séminaires et des ateliers de formation, menées au niveau régional dans le cadre de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la Réunion Asie-Europe, de la Réunion ministérielle ASEAN+3 (Chine, Japon et République de Corée) et du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine.

---